

Communiqué de presse

L'engagement collectif et la force syndicale au service d'une meilleure équité salariale Enfin un bon accord pour les salariés de Coca-Cola

C'est avec une grande joie que l'OGBL annonce sa victoire pour les 70 salariés de Coca-Cola Luxembourg, fruit d'un engagement collectif sans précédent.

Vendredi 13 serait de mauvais augure ! Pour l'OGBL, il n'en est rien car, au lendemain du piquet de protestation organisé devant le siège de Coca-Cola Luxembourg, un accord de principe portant sur le renouvellement de la convention collective de travail des salariés de l'entreprise a en effet été trouvé le 13 octobre 2023 entre l'OGBL et la direction. A l'évidence, cette bonne nouvelle ne relève pas de la chance mais bien de l'engagement, la détermination, l'implication et surtout des actes forts posés par le syndicat, main dans la main, avec la délégation du personnel de l'entreprise.

La signature de cet accord pour deux ans, qui couvrira la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, aura lieu dans les prochains jours. Les avancées apportées concernent principalement l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés de l'entreprise. En voici les détails :

- Pour 2023:
 - o 700 euros de prime unique pour tous les salariés, comprenant une partie sous forme de prime de 350 euros et une autre, sous forme de chèques-cadeaux d'un montant de 250 euros net
 - o augmentation de presque 38% des primes pour les services de permanence
 - o revalorisation de 12,5% de la prime relative à l'entretien des uniformes
- Pour 2024:
 - o un jour de congé supplémentaire pour chaque salarié, avec des garanties visant à prévenir toute absorption en cas de changement législatif
 - o octroi d'un chèque-cadeau de 150 euros net à partir du 1^{er} juillet 2024
 - o augmentation de 1,4%, comprenant une hausse de 0,9% du salaire au 1^{er} janvier 2024, ainsi qu'une augmentation des chèques repas portant leur valeur faciale à 12,20 euros – indépendamment de l'augmentation salariale, c'est plus de 300 euros nets qui viendront renforcer le pouvoir d'achat des salariés !

Cet accord marque une victoire collective car c'est grâce aux efforts de l'OGBL visant à maintenir le dialogue et à faire entendre la voix des salariés, que l'impact de l'enveloppe salariale globale a pu être multiplié par 10 depuis le début des négociations – une belle avancée vers une répartition plus équitable des richesses de l'entreprise, dont les salariés sont les artisans !

**Communiqué par le syndicat Commerce de l'OGBL,
le 16 octobre 2023**